

Tél
01 39 02 02 02
Fax
01 39 02 22 05

Mail
contact@osmozi^{um}.com

Adresse
26, rue Hoche
78000 VERSAILLES

PACTE MONDIAL

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2014

Août 2014 – Août 2015

RENOUVELLEMENT ENGAGEMENT

Monsieur le Secrétaire Général,

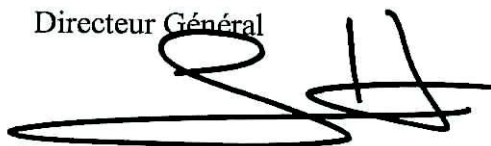
Par cette lettre, j'ai le plaisir de vous confirmer le soutien continu de la Société OSMOZIUM, au Pacte Mondial des Nations Unies. Nous renouvelons ainsi notre engagement à adopter, soutenir et appliquer dans notre sphère d'influence, les 10 principes fondateurs, relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons également notre volonté de faire progresser ces principes en continuant de les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Vous trouverez ci-joint notre communication sur le progrès pour l'année 2014.

Meilleures salutations

Monsieur Eric PETITBON
Directeur Général



Principes relatifs aux Droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

Principe 2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation de Droit des Hommes.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

Osmozium, garde une activité nationale et n'emploie que du personnel résidant sur le territoire français.

En France, ces principes sont un fondement du Droit Constitutionnel en ce sens qu'ils sont inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, repris dans le préambule de la Constitution de 1958.

Leur respect et leur promotion restent donc une priorité absolue pour Osmozium dans sa sphère d'influence.

→ *Mise en œuvre.*

Tous les partenaires d'Osmozium, que ce soit les clients, les fournisseurs ou les collaborateurs salariés, sont amenés à respecter les principes de respect des Droits de l'Homme, prônés par le Global Compact et Osmozium.

A ce titre, ils doivent, avant même d'entamer toute relation professionnelle avec le groupe, stipuler leur engagement par écrit, à travers la Charte Ethique pour les collaborateurs salariés, et les contrats pour les clients et les fournisseurs.

→ *Mesure des résultats.*

Sur la période couverte par la COP, aucun jugement de violation des Droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événements n'a été rapporté.

Principes relatifs aux Droit du Travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principes 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

Le cœur de métier d'Osmozium, sa valeur, sa raison d'être est le travail de l'humain. Ce sont le temps de travail, l'expérience et les compétences de chaque collaborateur qui font l'activité de l'entreprise.

Partant de ce constat, le respect des droits de chacun dans son environnement de travail, l'épanouissement personnel et l'intégrité sont des conditions sinéquanones à la pérennité de la société.

Osmozium s'est toujours attaché à respecter scrupuleusement les règles légales et conventionnelles en vigueur, et s'efforce sans cesse de développer un lien avec ses collaborateurs afin de renforcer les cohésions et d'assurer leur bien-être.

→ *Mise en œuvre :*

Depuis quelques mois, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été élu. Le Comité, en tant que nouveau partenaire de la négociation collective et de la protection des salariés, et la Direction sont rentrés dans un dialogue porteur d'évolutions et de progrès.

Osmozium s'est adressé à une entreprise extérieure, spécialiste du droit du travail, pour effectuer un audit social sur toute une série d'aspects (contrats de travail, bulletins de paye, règlement intérieur, accords collectifs, ...). Cette démarche a eu pour but d'obtenir un regard

nouveau et professionnel sur le respect des Lois, l'organisation du travail et la gestion des négociations avec les instances représentatives du personnel.

Au début de l'année, une partie significative du mobilier de bureau des locaux a été renouvelé afin d'assurer un meilleur confort de travail aux salariés travaillant au siège de la société. Par ailleurs, chez deux clients, des aménagements de poste de travail ont été réalisés en partenariat avec les services de médecine du travail, afin d'améliorer significativement les conditions de travail de deux de nos salariés qui, suite à des maladies, ont dû subir récemment une intervention chirurgicale.

Lors des fêtes de fin d'année, un budget a été alloué à Comité d'Entreprise, pour les œuvres sociales, afin d'améliorer la satisfaction des salariés présents à cette date.

➔ *Mesure des résultats :*

L'audit social mené, n'a relevé aucun manquement grave concernant la gestion du personnel et les risques éventuels pour la santé des salariés qui auraient pu être liés aux conditions de travail. Quelques mesures ont cependant été prises afin d'améliorer encore le bien être des salariés et leur épanouissement personnel sur leur lieu de mission.

Nous n'avons à ce jour, jamais eu de condamnation de quel que ordre que ce soit concernant les conditions de travail de nos collaborateurs salariés et sous-traitants. Egalement aucune plainte ne nous a été remontée de la part des clients chez qui nos collaborateurs exercent leur mission, ou de la part des partenaires divers (agence d'intérim, ...).

Toutes les questions présentées jusqu'à présent par les salariés aux membres de la Délégation Unique du Personnel sont traitées sans délais lors de la réunion mensuelle suivante.

Principes relatifs à l'environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchants l'environnement.

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

Les différents partenaires d'Osmozium, collaborateurs, clients, fournisseurs, sont invités à adopter un comportement environnemental responsable dès le début des relations avec la société et ce, jusqu'à la fin de toute collaboration.

Les principes d'Osmozium sont le plus fréquemment possibles rappelés afin que chacun prenne la mesure des enjeux environnementaux pour réduire au maximum notre empreinte commune sur la nature et promouvoir la responsabilité en matière d'écologie.

→ *Mise en œuvre :*

Osmozium encourage régulièrement ses partenaires à limiter l'impression de documents et de favoriser le recto-verso.

La signature de mail standardisée du groupe intègre une mention précisant que, dans une démarche écologique, le destinataire du mail est invité à pratiquer des économies de papier et de n'imprimer le mail qu'en cas de nécessité.

L'envoi de documents sous forme dématérialisée est utilisée autant que faire se peut, avec les banques depuis plusieurs années (pour l'envoi des liasses fiscales et autres documents administratifs) et récemment avec les nouveaux salariés, pour lesquels, tous les documents possibles sont transmis au collaborateur sur une clé USB (Charte Ethique et Charte Informatique du groupe, document PEE, descriptifs des régimes de prévoyance et de mutuelle, ...) là où auparavant chacun recevait plusieurs dizaines de pages.

Toujours dans un souci de gestion des déchets, Osmozium recommande à chacun d'utiliser le moins possible les gobelets en plastiques et en carton. Lors de l'installation des fontaines à eau, une sensibilisation a été faite aux équipes afin d'encourager la réutilisation des verres en plastiques pour avoir une consommation maximale d'un verre par jour et par personne.

Auprès de chacun de ses partenaires, Osmozium s'attache régulièrement à faire la promotion de la visioconférence pour les réunions afin de limiter les déplacements de personnes générateurs de pollution.

Cette année, le choix du reversement d'une partie de la Taxe d'Apprentissage du groupe s'est portée sur un établissement dispensant des formations relatives aux métiers de l'arbre et de la forêt. Ce CFA agit depuis près de 40 ans pour la protection de la forêt et forme les futurs acteurs de la gestion durable et éco responsable des espaces forestiers français mais aussi du reste du monde grâce à son appartenance à un réseau international.

Enfin, le projet débuté l'année passée pour développer l'offre de conseil Green IT visant à aider les utilisateurs à réduire durablement l'impact de l'informatique sur l'environnement, est toujours en cours de développement avec le responsable nommé à cet effet.

→ *Mesure des résultats :*

La politique de sensibilisation d'Osmozium et les efforts consentis par les équipes travaillant au siège ont portés leurs fruits.

Poste analysé	Variation constatée
Carburant	- 8 %
Papier	- 25 %
Electricité	+ 20 %
Eau	- 29 %
Autres consommables	- 18 %

Tous les postes de consommations étudiés ont diminués sauf l'électricité. Nous nous sommes donc attachés à analyser les raisons de cette augmentation et avons pu retenir plusieurs explications. Les tarifs du kilowatt heure distribuée par EDF ont augmentés, par rapport à l'année précédente, l'augmentation est de près de 6%. En outre, une réorganisation interne a été effectuée, avec le rapatriement des serveurs dans les locaux. Les consommations de fonctionnement de ces serveurs sont donc supportées par Osmozium, là où auparavant elles étaient supportées par une autre société. La consommation réelle des serveurs a donc toujours existé et ne constitue pas une augmentation de consommation réelle à proprement parlé.

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

A priori, Osmozium n'est pas exposé aux risques de corruption active ou passive.

Néanmoins, notre politique éthique intègre la lutte contre la corruption.

→ *Mise en œuvre :*

L'encadrement des équipes commerciales met en avant les règles relatives à la corruption afin de garantir le respect des législations en vigueur en matière de commerce.

Cet encadrement s'effectue sur plusieurs thèmes :

- Respect du droit à la concurrence et non dénigrement des concurrents.
- Respect de la confidentialité.
- Transparence des relations avec les clients et les fournisseurs, proscription du favoritisme.

→ *Mesure des résultats :*

Sur la période couverte par la COP, aucun jugement, ordonnance, amende, ou autre événement, relatif aux domaines de la corruption, l'extorsion de fonds ou les pots-de-vin, n'a été rapporté.